

DÉLIBÉRATION
Du Conseil d'Administration
De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du vendredi 14 Mars 2025

Délibération n° 2025-03-02

Point 1.3 : Finances – Budget rectificatif N°1 - 2025

Vu le code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66 ;

Vu le décret n°86-640 du 14 mars 1986 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieurs associées à un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, notamment les articles 25 et 27 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 175 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 105 ETPT, dont 80 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 25 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 12 639 472 € d'autorisations d'engagement dont :

| | |
|----------------|-------------|
| Personnel | 7 898 000 € |
| Fonctionnement | 2 512 000 € |
| Investissement | 2 229 472 € |
- 12 135 000 € de crédits de paiement dont :

| | |
|----------------|-------------|
| Personnel | 7 898 000 € |
| Fonctionnement | 2 552 000 € |
| Investissement | 1 685 000 € |
- 10 960 000 € de prévision de recettes
- - 1 175 000 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 1 135 000 € de variation de trésorerie
- - 126 000 € de résultat patrimonial
- 54 000 € de capacité d'autofinancement
- - 801 000 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération

Le Budget rectificatif n°1 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés

Membres composant le conseil : 24

Visa de la présidente

Membres en exercice : 24

Patricia FOMPEYRINE

Quorum : 13

Membres présents ou représentés : 23

Présents : 18

Représentés : 5



Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 2

Contre : 0

Pour : 21

Délibération adoptée

Documents de travail envoyés précédemment

Extrait envoyé au Recteur Chancelier des Universités le : 18/03/2025